

Quelques nouvelles

Certification des enseignants du secondaire

Le 4 juin dernier Bernard Courteau adressait, au nom de l'AMQ, une lettre à la Ministre Marois sur la certification des enseignants du secondaire, lettre qui demande que le permis d'enseigner mentionne la ou les disciplines que l'enseignant est habilité à enseigner. Nous reproduisons à la fin de cette rubrique la lettre envoyée à la Ministre.

Formation technique dans les cégeps

Comme nous l'avons déjà souligné dans l'éditorial du Bulletin de mai dernier, le 17 avril 1997 quatre représentants de l'AMQ ont rencontré le Comité de travail du Conseil supérieur de l'éducation pour lui fournir un avis sur la formation générale dans les programmes techniques du collégial. Nous reproduisons ici le texte de présentation déposé lors de cette rencontre.

Présentation au Comité de travail du Conseil supérieur de l'éducation sur « La formation générale dans les études techniques collégiales » de la position de l'Association mathématique du Québec, par Bernard Courteau, président, 17 avril 1997.

L'Association mathématique du Québec (AMQ) aimerait intervenir sur le troisième point soulevé par le Comité : l'adéquation entre les visées de formation générale et les moyens mis en oeuvre.

L'AMQ lance un cri d'alarme au Conseil supérieur de l'éducation. Si la dynamique actuelle devait continuer de s'appliquer dans la réforme des programmes techniques des cégeps, c'est tout un pan de la formation générale particulièrement bien adapté à ces programmes qui serait laissé pour compte : les mathématiques.

Pourquoi les mathématiques dans les études techniques ?

Une maîtrise suffisante des mathématiques est l'une des clés essentielles de la réussite dans les techniques. En développant chez l'étudiant sa capacité de symboliser, de modéliser, de raisonner par étapes, de généraliser, de résoudre des problèmes et de vérifier les solutions, la pratique des mathématiques favorise fortement l'acquisition d'une compétence intellectuelle générale qui permet le transfert des savoirs et l'adaptation à des situations nouvelles dans un monde technologique en changement rapide.

De plus, les inventions dans les domaines techniques ou scientifiques ont très souvent un contenu mathématique important. À titre d'exemple, les télécommunications, avec leurs codes cryptographiques, leurs codes correcteurs d'erreurs ou leurs algorithmes de compression de données, sont de grandes consommatrices de mathématiques qui étaient considérées par certains, il n'y a pas si longtemps, comme parfaitement inutiles. Cet exemple, parmi tant d'autres, illustre que certaines parties des mathématiques ont un rôle déterminant dans le développement même des techniques et doivent donc faire partie de la formation spécifique.

Nous considérons donc que le fait de donner aux mathématiques une place significative dans la formation générale propre aux programmes techniques des cégeps ferait d'une pierre deux coups : d'un côté, le développement d'une compétence générale et de l'autre, une préparation spécifique à des applications plus poussées et éventuellement à des études universitaires. Cela n'exclut pas, par ailleurs, que d'autres cours de mathématiques appliquées puissent être offerts dans le cadre de la formation spécifique de certaines techniques selon leurs spécialités.

Le problème

Il faut dire que le rôle traditionnel des mathématiques dans la formation générale était sociologiquement reconnu dans les programmes techniques des cégeps des années 1970 et 1980, bien qu'elles n'aient pas été intégrées formellement dans le bloc de formation générale tel que défini par le MEQ lors de la création des cégeps. Malgré cette reconnaissance sociologique, on a assisté à des « grignotages » continuels des cours

de mathématiques dans les programmes techniques des cégeps, comme en fait foi un article de M. Paul Lavoie publié dans *La Presse* qui, dès 1986, s'inquiétait de ce phénomène.

Depuis le début des années 1990, la politique de « déréglementation » et de décentralisation du MEQ pose carrément le problème de la survie de la contribution des mathématiques à la formation technique. Les objectifs et standards sont définis par le MEQ, les activités pédagogiques sont décidées par chacun des cégeps qui pourront même, à terme, décerner leurs propres diplômes. C'est dans ce contexte radicalement différent que se pose le problème de la formation générale.

Si on recherchait des structures efficaces pour favoriser un équilibre dynamique entre la formation générale et la formation spécialisée, entre les besoins immédiats du marché de l'emploi et les besoins à long terme du développement technologique du Québec, on pourrait voir les institutions locales comme des lieux d'échanges fructueux entre ces deux pôles qui n'apparaîtraient plus en compétition mais plutôt en symbiose. Si, au contraire, les choses étaient laissées comme elles le sont actuellement, des luttes de pouvoir risqueraient de miner les milieux locaux, la compétition éliminerait la formation générale et on constaterait après quelques années que le Québec est devenu une immense tour de Babel incapable de faire face au défi technologique et à la concurrence internationale.

Conclusion

En conclusion, l'AMQ suggère au Conseil supérieur de l'éducation de chercher des structures décisionnelles efficaces qui, dans la formation générale propre à de grandes familles de programmes techniques, puissent garantir un espace suffisant pour permettre l'acquisition par les étudiants des méthodes mathématiques de base qui permettent la compréhension des phénomènes. Ces méthodes devraient être enseignées et pratiquées dans des cours de mathématiques donnés par des spécialistes de cette discipline. Tout comme pour les cours de français au cégep, ces cours de mathématiques sont des lieux de synthèse et de consolidation du langage mathématique dont les élèves ont fait l'apprentissage depuis le début du primaire et jusqu'à la fin du secondaire. À ce titre, ils sont des éléments stratégiques du projet de formation technique, ils sont un investissement à long terme qui peut rendre plus efficace la formation continue en entreprise, ils ouvrent aux étudiants qui en ont le goût la porte des études universitaires, ils sont essentiels à la mission de l'enseignement collégial technique.

CPIQ : Professionnalisation des enseignants

La requête en constitution de l'Ordre professionnel des enseignantes et des enseignants a été déposée à l'Office des professions. Nous publions le communiqué de presse du CPIQ à la fin de cette rubrique.

L'an 2000 : Année mathématique mondiale

L'AMQ a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme « Étalez votre science » pour la conception et la production d'un vidéo « Les mathématiques et l'inaccessible » mettant en relief des aspects spectaculaires des mathématiques dans un contexte historique, culturel ou sociologique. Le contenu a été élaboré par Louis Charbonneau et Jacques Lefebvre. Les responsables du projet sont Richard Pallasio et Vincent Papillon.

Le directeur général de l'ACFAS, M. Germain Godbout, s'est impliqué dans le projet en participant à la réunion préparatoire, en appuyant le projet et en fournissant une aide technique. Le vidéo projeté pourrait être un élément d'animation d'une éventuelle exposition « Mathématiques et civilisation » au Musée de la civilisation de Québec en l'an 2000. Cette idée a été proposée par l'AMQ et, après discussion au Conseil québécois de l'enseignement des mathématiques (CQEM), il a été décidé de demander à l'ACFAS d'en assumer la maîtrise d'oeuvre.

Camp mathématique

Le CE de l'AMQ tient à remercier Christiane Rousseau et André Giroux pour l'organisation du dernier camp. Les trois prochains camps auront lieu à l'Université du Québec à Trois-Rivières et seront organisés par Harry White.



Association mathématique du Québec

Le 4 juin 1997

Madame Pauline Marois
Ministre de l'Éducation
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Certification des enseignants du secondaire

Madame,

Nous croyons que la certification des enseignants du secondaire devrait mentionner explicitement la (ou les) discipline(s) que l'enseignant est habilité à enseigner.

Votre politique de décentralisation est sûrement de nature à responsabiliser les communautés éducatives locales ou régionales et à améliorer par là les conditions d'une éducation de qualité. Nous attirons cependant votre attention sur un obstacle à la recherche de la qualité de l'enseignement.

À moins de tomber dans l'angélisme, il faut prévoir le risque qu'au niveau des Commissions scolaires et des syndicats locaux, les problèmes de gestion du personnel en place ou de l'emploi prennent le pas sur la qualité du contenu de l'enseignement. Sans préjuger de la situation dans les autres matières, il est certain que l'enseignement des mathématiques aux cinq années du secondaire exige une formation disciplinaire suffisamment importante pour permettre aux maîtres de mettre en évidence les idées mathématiques. Autrement l'enseignant, par insécurité intellectuelle ou psychologique, sera le plus souvent condamné à une lecture servile du manuel et au dogmatisme, une attitude éminemment antiéducative.

Pour prendre en compte ce risque de mauvaise gestion des compétences des enseignants, il faut selon nous prévoir une contrepartie à la décentralisation qui viserait à assurer l'application de normes de compétence disciplinaire et pédagogique des enseignants et à fournir un lieu de résolution des conflits touchant aux aspects professionnels de l'enseignement primaire et secondaire.

C'est dans cet esprit que nous vous soumettons notre proposition.

Veillez croire, madame la Ministre, en notre entier dévouement à la cause de la qualité de l'éducation au Québec.

Le président
Bernard Courteau



Communiqué

CONSEIL PÉDAGOGIQUE
INTERDISCIPLINAIRE
DU QUÉBEC

**CRÉATION DE
L'ORDRE PROFESSIONNEL
DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC :
LA DEMANDE EST FAITE**

Montréal, le 12 juin 1997. Le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) vient de déposer une requête en constitution de l'Ordre professionnel des enseignantes et des enseignants du Québec. Le dossier accompagnant cette demande a été remis en main propre au président de l'Office des professions, Monsieur Robert Diamant, par la présidente du CPIQ, Madame Lise Duchesneau, qui a déclaré : « C'est un grand moment pour le devenir de la profession enseignante et sa contribution à la qualité de l'éducation offerte à la population québécoise ».

Une copie de cette requête a été remise aujourd'hui au Conseil interprofessionnel du Québec, selon les prescriptions officielles. Le Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe l'ensemble des ordres professionnels existants, avait d'ailleurs exprimé son appui de principe à la création d'un Ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants, lors des récents États généraux sur l'éducation.

Cette nouvelle démarche du CPIQ répond à la décision de son conseil d'administration de donner suite à la volonté de l'ensemble des enseignantes et des enseignants du Québec qui se sont prononcés en faveur de la création de l'ordre professionnel, dans une proportion de 76,1 %, lors d'un sondage effectué par le Groupe Léger et Léger, en mars dernier.

Madame Lise Duchesneau a ajouté : « Le besoin d'un ordre professionnel, si clairement exprimé par les enseignants, démontre bien l'urgence de consolider et de garantir la qualité de l'enseignement à laquelle les élèves et les parents ont droit, quel que soit le milieu, le niveau ou le programme d'enseignement ».